



HAL
open science

La gestion intégrée de la baie du Robert, un objectif vertueux difficile à atteindre

Michel Desse, Mario Sélise

► To cite this version:

Michel Desse, Mario Sélise. La gestion intégrée de la baie du Robert, un objectif vertueux difficile à atteindre. Natures tropicales enjeux actuels et perspectives, François bart, Nov 2008, Bordeaux, France. pp.157-168. hal-01203513

HAL Id: hal-01203513

<https://hal.science/hal-01203513v1>

Submitted on 29 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DESSE M ; SELISE M (2010), La gestion intégrée de la baie du Robert, un objectif vertueux difficile à atteindre, journée de géographie tropicale, Bordeaux. Espaces Tropicaux n°20, Presses Universitaires de Bordeaux. Pp 157-168. Bordeaux.

La gestion intégrée de la baie du Robert, un objectif vertueux difficile à atteindre¹

Michel Desse Professeur des Universités, Université de Poitiers,
ICOTEM

Mario Sélise Chargé de Mission à l'Urbanisme, Anse-Bertrand
Guadeloupe, Doctorant en géographie, Géode, U.A.G.

Résumé

La baie du Robert, à la Martinique connaît une forte anthropisation qui porte atteinte aux paysages et biocénoses marines. Dans le cadre du programme européen Liteau 2 de Gestion Intégrée des Zones Côtière, une équipe de scientifiques a expertisé cette baie. Après une analyse critique sur cette recherche appliquée, la gestion n'est pas prise en compte. La gestion intégrée relève des politiques publiques et doit reposer sur une adhésion des populations riveraines à l'issue d'une véritable démarche de démocratie participative.

Mots clés : Gestion Intégrée des Zones Côtière, Liteau 2, Martinique, Le Robert, politiques publiques, expertise scientifique.

¹ Nous dédions cet article à Jean Claude Dao, directeur de l'antenne Ifremer Martinique, initiateur de la zone atelier et qui nous a quittés en août 2008.

The Robert Bay, in Martinique island suffers from the development of human activities which is affecting the marine environment and the coral reef. Within the framework of the European program LITEAU 2 for the integrated coastal zone management, a group of scientists and researchers evaluated this bay. After a critical analysis on this applied research, the management has not been considered. The public policies have the responsibility to implement the integrated management, which should be built upon the support of the neighborhood, after a true process of participatory democracy.

Key Words: integrated coastal zone management, LITEAU 2, Martinique, Le Robert, public policies, scientist evaluation/expertise.

Depuis le Congrès de la Terre à Rio, en 1992, le concept de gestion intégrée des littoraux se diffuse appuyé par les instances internationales, le PNUE, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour la conservation des côtes. Pourtant après 15 ans de travaux, d'études, la gestion intégrée des zones côtières demeure un objectif vertueux difficile à atteindre.

Les littoraux des petites îles de la Caraïbe connaissent des pressions anthropiques très fortes qui portent atteinte aux écosystèmes et aux biocénoses marines mais aussi aux populations littorales traditionnelles. Le rapide passage des sociétés rurales à des sociétés tertiaires entraîne des phénomènes de requalification territoriale. Les littoraux, espaces de production, lieux d'accueil des populations pauvres deviennent des territoires du tourisme et du loisir. De nouvelles populations s'installent accélérant les formes d'exclusion et de ségrégation socio-spatiale. C'est dans ce contexte que nous présentons cette démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières. En effet de 2004 à 2007, la zone atelier de la baie du Robert a fédéré des chercheurs des sciences environnementales et des sciences humaines à l'initiative de l'IFREMER dans le cadre du programme européen Liteau2.

Après avoir présenté les enjeux territoriaux qui expliquent le choix du site, nous analyserons la démarche qui a poussé à la mise en œuvre de Liteau 2 avant de nous interroger sur le rôle du scientifique et du politique. Dans ce cas précis, il s'agissait d'une recherche appliquée menée par des acteurs largement exogènes. La gestion intégrée demande au contraire une dynamique qui parte de la base, des politiques publiques volontaires et une recherche impliquée.

1 Les enjeux territoriaux de la baie du Robert

Le havre du Robert est profond de 6 kilomètres pour des largeurs comprises entre 2 kilomètres de la Pointe Fort à la Pointe Royale et de 4 kilomètres de la Pointe l'Ecurie à la Pointe la Rose. Si certaines anses ont été colmatées et accueillent des mangroves, le contour reste très indented. L'ouverture vers le large est limitée par des îlets dont le plus grand ; l'îlet Chancel s'allonge sur 2 kilomètres. La principale passe ouvrant sur l'Atlantique mesure un kilomètre. Ce chapelet d'îlets et surtout l'îlet Chancel permet d'atténuer les houles du Nord-est. Cependant l'exposition aux alizés génère un fetch et pousse les eaux de surface en fond de baie.

Une coupe longitudinale montre une pente relativement régulière atteignant -30 mètres entre les îlets Petit Piton et Boisseau. Par contre au nord comme au sud de la baie, la configuration de la côte et le prolongement des pointes entraîne un fort cloisonnement qui ralentit les échanges d'eau de fond.

Les biocénoses marines sont variées et complémentaires : mangroves, herbiers à phanérogames, récifs coralliens. Du fait de l'hyper sédimentation et des pollutions d'origine agricole et urbaine, herbiers et formations coralliennes sont absentes en fond de baie. Au contraire, peuplements coralliens et communautés mixtes (coraux et herbiers) sont situés dans la partie orientale. Les herbiers couvrent cependant la plupart des hauts fonds et ces écosystèmes sont menacés notamment par des algues.

La baie est dominée par des mornes peu élevés mais proches de la mer, 164 mètres à Bois Pothau (Nord-est de la baie) situé à un kilomètre de la mer, 313 mètres à Duchène situé à deux kilomètres du fond de la baie. Les 22 bassins versants sont donc réduits et les pentes fortes ; 70% d'entre elles sont supérieures à 20%, même si des espaces plans assurent la transition avec le rivage.

Une commune périurbaine

La commune du Robert, située sur la Côte-au-vent au centre de l'île a longtemps été rurale tournée vers la culture de la canne pour la sucrerie. Après la fermeture de celle-ci en 1963, les terroirs se tournent vers les cultures de banane. La baie constitue aussi un territoire halieutique pour les nombreux marins-pêcheurs installés au bourg mais aussi en bordure de mangrove, le long des pointes. Ils utilisent aussi les îlets pour y implanter des remises de matériel. Le long d'une côte agitée, le havre du Robert permet de développer des activités de pêche côtière. Enfin, cette baie accueille aussi une petite activité de cabotage et constitue une zone d'ancrage pour les navires.

Depuis les années 1960, du fait de la politique de mise à niveau liée à la départementalisation, Fort-de-France et sa périphérie renforce sa primatialité, concentrant les hommes et les activités. La société se transforme aussi, devenant périurbaine et tertiaire. Dans ces conditions le petit bourg du Robert se transforme peu à peu en commune-dortoir. La population passe ainsi de 13 652 habitants en 1961 à 15 386 habitants en 1982. Cette augmentation liée au solde démographique positif, s'explique par le fort excédent naturel mais aussi par l'arrivée de nouveaux résidents. Du fait de la concentration foncière aux mains de quelques planteurs-propriétaires, la population se regroupait dans le bourg et sur les petites propriétés indivises des pentes à Vert-Pré, Augrain, Duchène. Certaines populations indigentes souvent tournée vers la pêche occupaient irrégulièrement le Domaine Public Maritime (la zone des 50 pas géométriques) le long de la Pointe Lynch, la Pointe Hyacinthe, à Four à Chaux. Dans le même temps les maisons secondaires se multipliaient en bord de mer comme sur les îlets.

Depuis les années 1980, la population a fortement augmenté, plus de 16% entre 1990 et 1999 et dépasse 26 000 habitants avec plus de 450 habts/km². Le nombre de logements construits durant cette période passe de 3 800 à 6 800 (figure n°1).

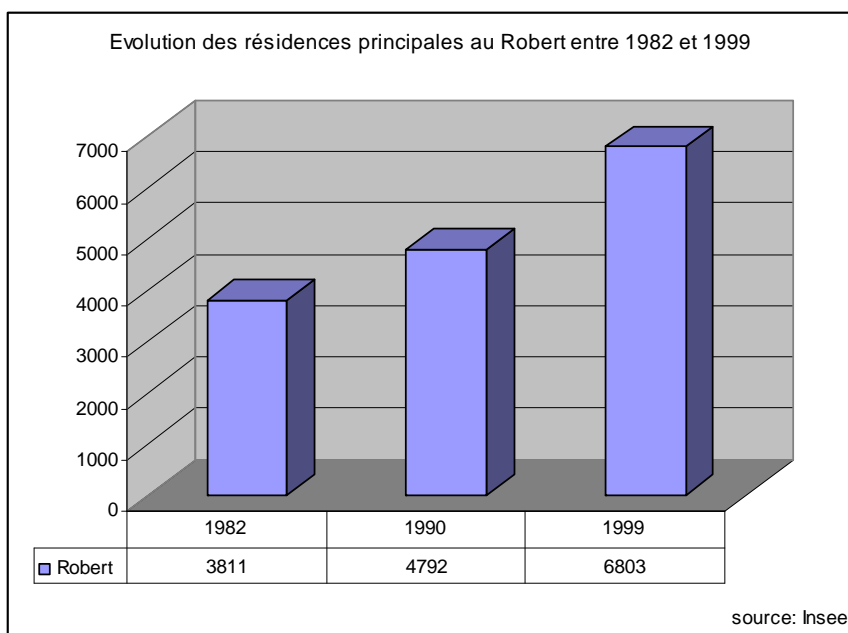


Figure 1 :

Les constructions individuelles se répartissent sur l'ensemble de la commune, en grande partie sur les pentes et sur quelques pointes littorales (Pointe Savane, Pointe la Rose, Pointe du Sable-Blanc). Les ensembles collectifs se concentrent autour du bourg mais aussi entre ce dernier et la Pointe Lynch, essentiellement au nord de la baie. On assiste donc à une répartition multipolaire de la population et à des phénomènes de ségrégation socio-spatiale. En effet, certains quartiers résidentiels se démarquent sur les pointes Fort, Savane, Hyacinthe, Sable-Blanc (figure n°2). Sur un total de 391 hectares situés sur les 50 pas géométriques, les constructions couvrent 142 hectares.



Cliché de Marc Jean-Valéry, 2007

Photo 1 : Maisons secondaires sur les îlets à Eau et à Rat. On notera le récif frangeant.



Cliché de Marc Jean-Valéry, 2007

Photo 2 : La Pointe Savane, villas, piscines, jardins en bord de mer, un quartier à forte ségrégation sociale.

Répartition du parc de logement du Robert en 1999

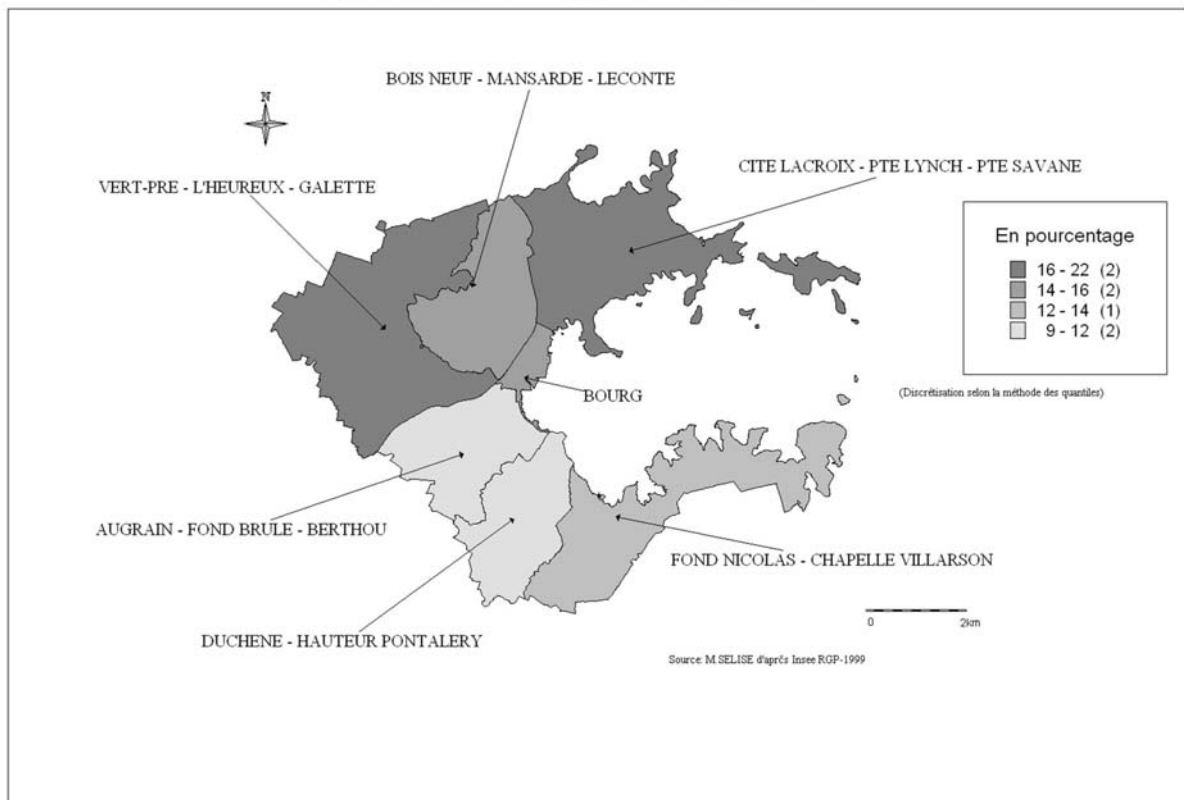


Figure 2 :

Le Robert est bien une commune périurbaine puisque de nombreux actifs travaillent dans les bassins d'emplois de Fort-de-France et du Lamentin entraînant des relations pendulaires qui dépassent 25 000 trajets/jour. Cependant depuis la fin des années 1990, la ville nourrit la ville et les services scolaires, de santé, commerciaux se sont encore largement développés, avec même l'implantation d'un hypermarché et d'une galerie marchande en 2005. Ce dynamisme place désormais la ville du Robert comme un pôle tertiaire plus dynamique que Trinité.

Tableau 1 :Les établissements économiques du Robert par grands secteurs en 2005

Les secteurs d'activités	Effectifs	%
Secteur primaire	10	3%
Secteur secondaire	10	3%
BTP et bâtiment	107	27%
Secteur tertiaire	261	67%
total	388	100%

Sources : Desse 2005

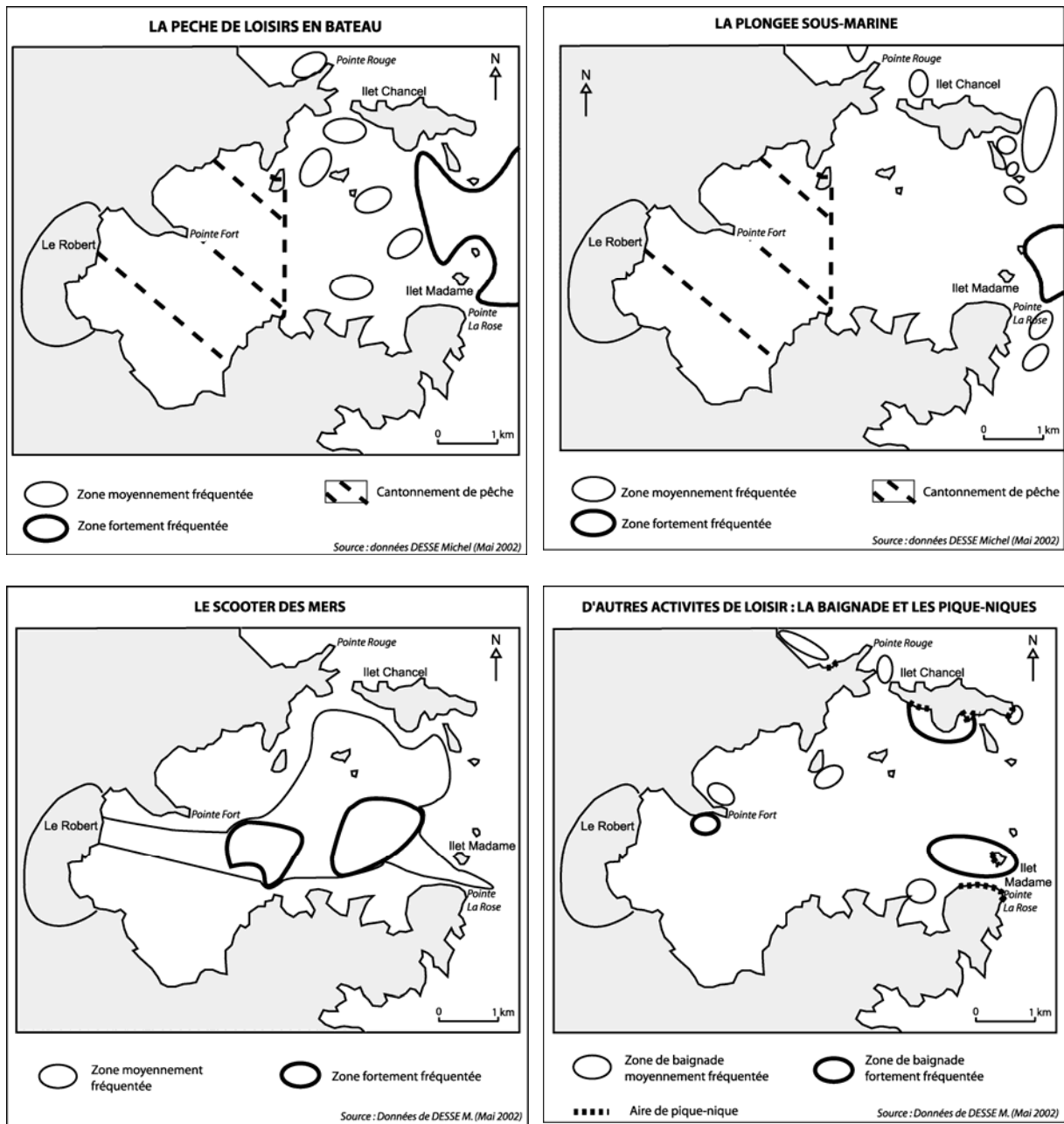
La commune propose une large palette d'activités du bâtiment, mais aussi dans le secteur industriel, en métallurgie notamment, et dans le transport. On remarque une très forte dispersion des activités économiques qui se répartissent sur 54 sites. Les zones d'activités les plus importantes se positionnent en bordure du littoral qui accueille 5 zones d'activités (Pontallery, Cité la Croix, Pointe Savane, Four à Chaux, Fond Nicolas/la Semair) sur les 8 principales, comptabilisant 91 entreprises, commerces et services sur 192 pour les 8 pôles principaux. Le fond de la baie du Robert est sur représenté avec Pontalery, Four à Chaux, Fond Nicolas/la Semair au Sud du centre-ville et la cité la Croix au Nord. Dans ces pôles les entreprises liées à l'économie littorale sont très diluées et peu représentées.

On peut cependant remarquer un mouvement d'intériorisation des zones d'activités en lien avec les auréoles de croissance de l'agglomération. Chaque zone d'activités étant un espace d'échange social et de développement économique évitant une urbanisation en îlots séparés comme ce fût le cas avec l'urbanisation de la Pointe Lynch, éloignée et isolée du centre-ville et de ses services.

La baie comme terrain de sport ?

Les activités liées au tourisme sont encore peu développées du fait de la concurrence des plages du sud de l'île ; on note cependant quelques locations saisonnières et une activité de découverte de la baie et des îlets en bateau de passagers ou en kayak de mer. La clientèle insulaire reste importante. La valorisation du potentiel touristique est donc peu développée, par contre la baie attire de nombreux passionnés de sports nautiques (figure n°3).

Figure 3 : Les territoires des loisirs nautiques dans la baie du Robert (Martinique)



En effet, le regard des Robertins, anciens et nouveaux, porté sur la baie a changé depuis quelques années, même si cela ne concerne qu'une partie de la population qui par tradition familiale se tourne vers la mer ou qui apprécie la baie et les perspectives d'y pratiquer un sport nautique. Dans les deux cas, la baie est devenue un espace de loisirs vécu par des populations aux modes de vie tertiairisés et périurbains. Tout ceci concourt au développement de nombreuses activités de loisirs nautiques : voile, motonautisme, kayak, pêche en mer et sous-marine. Certains utilisateurs cumulent les activités. Les territoires de loisirs, comme un archipel, sont

donc discontinus dans l'espace et dans le temps. Pour chaque activité, des aires de forte pratique apparaissent en fonction des vents, des courants, des espèces pêchées ; au contraire, des espaces moyennement fréquentés s'individualisent.

Cette rapide transformation de la population, des activités, du paysage communal a entraîné de nombreuses dérégulations et la baie semble en être le révélateur. En effet, la recherche de paysages préservés en construisant sur les pointes ou sur les mornes, entraîne érosion et pollution qui contribuent avec celles de l'ensemble des bassins versants et celles liées aux courants océaniques (qui se chargent de polluants provenant des îles voisines dont le modèle se rapproche de la Martinique), à la dégradation des biocénoses marines et des paysages de la baie du Robert qui constituent le support attractif originel. Cette dégradation des récifs liée aux pollutions, aux périodes de blanchissement, à la trop forte température des eaux chargées de sédiments porte atteinte aux politiques maritimistes de la commune : l'aquaculture, la pêche, le tourisme durable reposant sur la pratique des sports nautiques, notamment la plongée sous-marine et entache même le projet de Musée de la mer qui devrait se coupler avec la découverte des milieux sous-marins.

Ces dynamiques régressives des écosystèmes de la baie du Robert influent aussi sur la pression foncière et le prix du foncier. Ce dernier dépend des disponibilités de construction prévue dans le PLU, des limites imposées par le Plan Local de Prévention des Risques et de la capacité financière des acquéreurs. En fonction de cette dernière variable, l'achat est un choix ou une contrainte.

On peut déjà remarquer une forte ségrégation sociale imposant une contrainte d'habitat collectif pour certains. D'autres au contraire ont le choix de l'habitat individuel et pour une minorité avec vue sur mer. Or cette dernière n'est plus la même en fond de baie et sur les pointes qui allient des paysages préservés, les écosystèmes les moins fragilisés, l'accès à la mer le plus aisé, en somme l'image que les Robertins de souche se font de leur baie d' « an tan lontan ».

II De la zone de cantonnement de pêche au programme Liteau II

Ces pressions anthropiques marquées par la forte dispersion des hommes et des activités ont généré une forte dégradation environnementale qui se marque par la couleur bistre des eaux en fond de baie. Cette prise de conscience de l'hypersédimentation a conduit les pouvoirs publics mais aussi les habitants en particulier les marins-pêcheurs à prendre des mesures conservatoires. Ainsi devant la diminution des prises, une zone de cantonnement de pêche intéresse la moitié occidentale de la baie. Les activités de pêche professionnelle et de loisirs y sont interdites.

A la demande de la Diren et du Conseil des Rivages, de nombreuses études de type état des lieux ont été réalisées, par les services de l'Etat², des cabinets d'aménagement, par l'Université des Antilles et de la Guyane³. L'Ifremer, s'est

² RAFECAS N. 2001. Recommandations pour une gestion intégrée de la zone naturelle des 50 pas géométriques en Martinique. DESS, DIREN, PATEL, Fort-de-France, 50 pages.

³ JOSEPH P, SAFFACHE P, DEKNUYDT F, TAYALAY G. 2000. Les îlets de la Martinique. Le Conservatoire du littoral, 27 pages.

intéressé à la richesse biologique et aux risques de pollution liés à l'essor des élevages aquacoles. Dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations superficielles du plateau insulaire de la Martinique⁴, la nature des fonds de la baie est connue. Le récent passage du POS au PLU a aussi été l'occasion de diagnostic territorial.

La législation a également été mobilisée dans le cadre de la gestion des îlets permettant l'éviction de certains habitants sans titre de propriété ou par la réglementation qui accompagne la zone de cantonnement de pêche.

A partir des années 2000, l'Ifremer s'intéresse aux jeux d'acteurs qui interagissent sur les environnements de la baie pour repositionner la zone de cantonnement de pêche sur des espaces plus productifs afin qu'elle corresponde aux écosystèmes les plus riches, susceptibles de se régénérer plus rapidement. Un premier projet de Système d'Information Géographique est lancé. Cependant, c'est en 2005, que l'Ifremer Martinique se positionne sur le programme LITEAU II. Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a créé le programme LITEAU en 1998 avec pour objectif de fournir des outils scientifiques d'aide à la décision et des méthodes applicables à la gestion intégrée du littoral. Les recherches portent sur tous les espaces de la bande côtière définis par la double influence marine et terrestre. Le programme LITEAU devait dès le départ être en appui à la politique publique, en complémentarité des actions menées dans le cadre de programmes nationaux relevant de l'environnement côtier, piloté par l'IFREMER, INSU, L'IRD, en étroite relation avec le Programme National Environnement Côtier (PNEC) dont il consolide le volet opérationnel. Les travaux du programme LITEAU sont pluridisciplinaires, ouverts aux questionnements des acteurs et gestionnaires du littoral. La première phase de programmation LITEAU I, (1998-2002) a permis le financement d'études portant sur la gestion de la pollution, gestion et réhabilitation des écosystèmes sensibles, gestion des usages et développement durable. En 2003, le programme LITEAU II s'ouvre avec les problématiques de restauration des milieux altérés et de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Le site atelier de la baie du Robert se structure à l'initiative de J.C Dao, directeur de la station Ifremer de Martinique, qui constitue une équipe pluridisciplinaire intégrant le Cemagref, le cabinet d'étude Impact Mer, l'Ifremer d'Arcachon, l'Université des Antilles et de la Guyane, de Martinique (Géode, GERECE, CRPLC) et de Guadeloupe (Biologie marine), des doctorants et Universitaires de Toulouse, Bordeaux, Poitiers. Dès les premières réunions, le service environnement et la municipalité du Robert sont associés. La Municipalité a une attente technique : rendre les eaux limpides en fond de baie afin de valoriser les travaux d'embellissement du front de mer.

Dans le cadre du programme, l'équipe est expertisée par des représentants de l'Ifremer et de la DIACT en janvier 2007.

Une césure apparaît très vite entre sciences environnementales et sciences humaines, en terme de budget, de personnes impliquées. Le rapport final, relève d'une analyse multicritère qui porte avant tout sur l'environnement et les principes qui conduisent à l'hypersédimentation de la baie du Robert. L'équipe du Cemagref, a réalisé un SIG et travaillé sur l'érosion des pentes. Les conclusions montrent ainsi que la forte érosion des sols est d'une part liée à la forte topographie des bassins

⁴ Carte des formations superficielles du plateau insulaire de la Martinique, 2000, sous la dir de AUGRIS C, IFREMER., 4 cartes et notice 23 pages.

versants dans un contexte tropical marqué par des épisodes pluvieux intenses. Elle est aussi liée aux pratiques culturales à la fois sur les basses pentes mais aussi sur les fortes pentes. Cependant la dynamique érosive est intensifiée du fait de l'urbanisation et de la multiplication des routes et accès cimentés qui canalisent les eaux de ruissellement vers les parcelles agricoles situées en contrebas et tendent à renforcer l'érosion linéaire⁵.

Les pollutions d'origine agricole et urbaine ont aussi été prises en compte. Du fait de l'effet de site, elles tendent à se concentrer au fond de la baie avec des pics de pollution durant les forts épisodes pluvieux de l'hivernage. Dans un contexte de repli, puisque la SAU ne couvre que 24% de la superficie (57% en pâture d'élevage, 14% en canne à sucre, 12% en banane), la pollution d'origine agricole est importante⁶.

Elle dépend des usages phytosanitaires en pratique dans la culture de la banane et de la canne. Les doses sont plus élevées dans les bananeraies, le maraîchage mais aussi dans les jardins des villas. Ces pollutions sont aussi d'origine urbaine, liées au mitage puisque seulement 30% des logements sont reliés au tout à l'égout. Les rejets industriels de la zone d'activité de la Semair et ceux des principales zones agglomérées sont traités dans quatre stations qui connaissent déjà des surcharges hydrauliques et organiques, celle du bourg, située en fond de baie étant la plus importante. La distance par rapport à la baie joue un rôle relatif. Si les habitations situées en bord de mer sont très polluantes, celles implantées sur les mornes le sont aussi fortement du fait des pentes, de la petite taille des bassins versants secondaires et de la faible aptitude des sols à l'assainissement.

La multiplication des routes et le nombre croissant de véhicules nécessaires pour répondre au mitage qui a été une solution puis un choix de vie et d'aménagement communal entraîne aussi une forte pollution en métaux lourds.

Tout ceci se répercute sur le niveau de qualité des eaux de la baie entraînant la dégradation voire la disparition de certains écosystèmes remarquables (récifs frangeants, tombants, herbiers).

⁵ RIZAND A, MARIE P, PINTE K.2006

⁶ RIZAND A, MARIE P, PINTE K.2006



Cliché Michel Desse.2008

Photo 3 : Habitat de marins pêcheurs en bordure de rivage. Si à l'origine chaque case accueillait une famille, aujourd'hui les maisons à étage logent la famille élargie. La mer est le réceptacle de tous les rejets.

L'approche des sciences sociales s'est intéressée à l'évolution historique de la commune, aux dynamiques démographiques, aux activités et particulièrement celles liées à la mer (pêche, tourisme). Des enquêtes sur les quartiers Lacroix et Pointe Hyacinthe portent sur la mobilité résidentielle, l'ancrage familial, les relations entre anciens et nouveaux résidents. Une partie de l'étude s'intéresse aux nouvelles formes de territorialisation de la baie, et aux conflits qui en résultent.

La tertiairisation de la commune a entraîné de fortes transformations économiques et sociales. Les dynamiques résidentielles ont généré une certaine requalification territoriale. Si autrefois le bord de mer était occupé par les plus pauvres, aujourd'hui, les populations modestes sont accueillies en habitats collectifs autour de l'agglomération principale. Au contraire les résidents plus aisés tendent à privilégier une certaine littoralisation de leur habitat. Le rapport à la baie se transforme et ces nouvelles populations tertiaires sont plus sensibles à la dégradation environnementale et à la présence d'eaux turbides en fond de baie qui repousse les territoires de loisirs vers la partie ouverte de la baie puisque la pratique de la voile y est plus agréable mais aussi parce que les biocénoses marines y sont plus riches (récifs coralliens, herbiers) pour la plongée ou la pêche. De même les zones de baignade ne se situent pas en bord de mer du Robert où se concentre la population mais autour des îlets, voire sur les hauts-fonds de l'îlet Madame ou du Banc de la Rose nécessitant une embarcation.

Cette partition géographique des eaux troubles et des eaux claires entraîne une ségrégation sociale dans la pratique de la baie et cela même pour la simple baignade. Enfin, cette turbidité des eaux apparaît comme irréversible puisqu'elle existe depuis une trentaine d'années et cela génère une difficulté supplémentaire à développer des démarches écocitoyennes pour lutter contre les différentes pollutions

(carcasses de voitures, rejets, durcification de l'habitat insalubre) sur les hauteurs comme au bord de mer.

Le rapport scientifique final constitue une aide à la décision mais qu'en est-il de la gestion ?

III Et la gestion intégrée ?

En effet, les différentes directives insistent sur les étapes de mise place de la GIZC qui nécessitent l'étude multicritère puis l'élaboration du plan de gestion et enfin le suivi et la maîtrise des actions.

Les étapes de la GIZC

- Un état des lieux sur le temps long, présentant les dysfonctionnements de la zone étudiée. Cet état des lieux doit être approuvé par chacun des acteurs.*
- Une réflexion prospective, identification des domaines dans lesquels des choix sont nécessaires et des conflits probables.*
- Une phase de concertation permettant de privilégier certains scénarios*
- L'élaboration d'un projet commun pour 10 à 20, définissant des objectifs et les indicateurs de résultats associés.*
- La mise en place d'un plan de gestion qui définit les actions sectorielles à mener, les objectifs intermédiaires et les indicateurs de gestion.*
- Eventuellement la désignation d'une structure opérationnelle ayant la maîtrise des actions à mener.*
- La mise en place d'une démarche de suivi et d'évaluation des actions et du plan de gestion.*

Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe.

L'analyse du travail effectué sur la baie montre plusieurs décalages avec les recommandations de l'Union Européenne. L'unité territoriale de base d'une GIZC correspond au bassin versant. C'est donc une avancée par rapport à une définition du rivage qui ne prend en compte que l'interface terre/mer. Cet espace est pertinent dans le cadre d'études dominées par les sciences environnementales. Cependant la gestion intégrée nécessite de prendre en compte l'emboîtement des échelles et des territoires. Dans le cas des pollutions par exemple l'échelle du bassin versant n'est pas suffisante. Et d'autres niveaux doivent être pris en compte dans l'étude des polluants. La Martinique est longée par des courants marins en provenance du Sud de l'archipel. En entrant dans la baie du Robert, les eaux de surface contribuent aussi à l'apport de polluants venant du sud de l'île et de l'archipel. Ainsi, le bassin versant comme le territoire communal, administratif, ne constituent pas des échelles d'analyse pertinentes pour appréhender les activités humaines. Le territoire approprié par les marins pêcheurs s'étend en mer et peut varier suivant les saisons et les migrations de poisson. A terre, le territoire fonctionnel déborde la plage d'échouage, pour s'étendre aux quartiers proches. Mais il peut aussi être discontinu et s'étendre ponctuellement aux lieux de vente. De même l'essor des activités de loisirs ne concerne pas uniquement les populations riveraines mais l'ensemble des Martiniquais qui fréquentent les lieux avec une fréquence et une intensité variables. Les trajectoires des mobilités résidentielles s'appréhendent à l'échelle insulaire mais aussi intra communale. Il est en effet très important de connaître les motivations qui

expliquent l'installation des nouveaux habitants. De même à l'intérieur de la commune, existe-t'il des espaces de rebond dans l'agglomération et des lieux d'habitat idéal vers les pointes ? Les mobilités quotidiennes au sein de l'aire péri-urbaine ne sont pas abordées pour comprendre les navettes liées aux loisirs, au travail, aux enfants ou pour des raisons commerciales. Ces données permettraient de définir les bassins de vie qui s'étendent entre Le Robert et Fort-de-France. Ainsi le territoire communal ne constitue pas une échelle d'étude satisfaisante pour une telle étude. L'échelle d'une zone de GIZC devrait être celle de l'intercommunalité, par exemple celle du pays ou du Scott permettant de prendre en compte une étendue plus cohérente impliquant différents élus afin de pérenniser les expériences et d'impulser une véritable dynamique de gestion.

« La GIZC est un processus de décision fondé sur la connaissance fine des territoires et une observation précise des écosystèmes, une analyse prospective des impacts potentiels des décisions et une évaluation continue de leurs effets ». Cette définition de la DIACT montre l'importance de l'analyse prospective qui n'a pas été abordée. Les municipalités successives ont permis un développement polycentrique et l'ont même accompagné par l'installation de pôles structurants en dehors du centre-ville, comme la zone industrielle de la Semair, l'Ifremer et les immeubles sociaux à la Pointe Lynch. Le PLU prévoit la construction du Centre Caraïbéen de la Mer à la Pointe Melon, à trois kilomètres du bourg. Trois scénarios sont envisageables. Poursuivre la voie actuelle et conduire à un étalement des activités et des constructions. Développer un modèle polycentrique nécessitant une meilleure distribution des services de proximité ou encore prendre des mesures très restrictives afin de limiter les constructions, avec le risque d'augmenter les prix du foncier et par conséquent d'exclure les populations robertines de souche.

Le rôle des scientifiques et des politiques n'a pas été suffisamment défini et discuté. La direction nationale estime que *« l'Ifremer ne fait pas la gestion mais y aide et y contribue »* Denis J. *« L'Ifremer intervient en appui à la mise en œuvre ou à la préparation de la GIZC en s'inscrivant dans un processus en jeu dans les territoires côtiers. Il répond à la demande des politiques publiques, dès lors qu'une volonté politique est affichée et organisée. »* La gestion des zones côtières est un acte de politique publique à mettre en œuvre⁷. C'est le politique qui doit impulser sa vision par l'élaboration des documents d'urbanisme et la mise en place d'une réglementation et des mesures coercitives. Dans le cas du Robert, la Municipalité a suivi avec intérêt le travail effectué mais elle n'en était pas le moteur. Dans ces conditions, les conclusions restent des propositions.

La notion de l'intégration accompagnant la GIZC constitue pour un élu une formidable opportunité permettant d'impulser de nouvelles formes de gouvernance sur des problématiques d'actualité dans une démarche de démocratie participative associant aux débats les habitants, les professionnels, les associations. Elle peut-être aussi un moyen de donner un sens concret à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Comment penser l'intégration de la commune au reste de la Martinique au niveau économique, résidentiel, environnemental ? Quelle intégration des nouveaux

⁷ Une politique publique se définit comme un enchaînement d'activités, de décisions ou de mesures, cohérentes prises principalement par les acteurs du système politico-administratif d'un pays, en vue de résoudre un problème collectif. Ces décisions, donnent lieu à des actes formalisés, de nature plus ou moins coercitive, visant à modifier le comportement de groupes cibles, supposé à l'origine du problème à résoudre. Corinne Larrue.

arrivants afin qu'ils s'identifient au territoire et s'y impliquent. Comment intégrer les nouvelles formes d'habiter qui reposent sur des mobilités quotidiennes largement polluantes et émettrices de CO2. Comment diminuer la charge polluante ou sédimentaire sur les pentes, une concertation doit ici prendre naissance entre agriculteurs et nouveaux résidents. Cette problématique touche aussi l'intégration de l'habitat au paysage qui tend à se dégrader.

La gestion intégrée repose aussi sur la didactique des élus mais aussi des scientifiques et des habitants qui ont une mémoire des lieux, et des connaissances vernaculaires et empiriques. Une synergie devrait aboutir de ces deux approches du savoir. Le rapide accroissement de la population induit également des niveaux de connaissance du territoire très différents en fonction de l'année d'installation, des niveaux d'études, des âges, de la capacité de chacun d'investir un lieu. De même, la sensibilité à la dégradation environnementale de la baie dépend aussi du lieu d'habitation. L'information de certains utilisateurs et occupants des pentes fortes, comme des 50 pas géométrique pourrait être renforcée. L'approche didactique doit donc répondre au mieux à ces réalités et permettre de sensibiliser les populations riveraines ou non.

Cette démarche doit aboutir à l'élaboration de projets concrets, de chartes d'actions communes à mettre en œuvre, dans les écoles, les quartiers, les services municipaux...C'est au regard de ces micro projets que l'on pourra expertiser les impacts de cette gestion. C'est dans cette phase que les scientifiques ont toute leur place.

Conclusion

Après trois années d'études, le bilan de Liteau 2 Martinique reste mitigé. Du côté scientifique, les conclusions renforcent la légitimité de la démarche. Cependant en dehors du microcosme, la notion de GIZC est floue parce qu'elle n'est pas portée par des politiques publiques volontaires. En janvier 2009, les revendications sociales critiquaient vivement ce type de gouvernance mise en œuvre par des acteurs d'origine extra-insulaires. A Sainte-Anne située à quelques kilomètres au sud du Robert une autre initiative est particulièrement intéressante est portée par le maire indépendantiste et écologiste Garcin Malsa et son équipe. L'Union Européenne et l'Etat sont en appui et non à l'initiative de la démarche. Depuis une dizaine d'années, les actions en faveur de la protection du littoral dépassent les aménagements. La commune œuvre pour la création des réserves naturelles des îlets du Cap Chevalier en 1995 et du Cap Ferré en 1996 et pour l'acquisition des marais salants par le Conseil des Rivages d'Amérique en 2001. Elle instaure des journées de sensibilisation : journée « sable propre », collecte sélective des ordures, actions en milieu scolaire. La création d'emplois jeunes pour sensibiliser à la protection de l'environnement se poursuit par la création d'un bureau du patrimoine à la mairie. La municipalité lutte contre les chiens errants sur les plages, contre le camping sauvage et a signé en ce sens une convention avec l'ONF. L'aboutissement de la démarche réside dans le plan de développement durable et solidaire qui prend forme depuis décembre 1998. Un an plus tard, en décembre 1999, la signature d'une convention de transfert de gestion de parcelles situées sur les 50 pas géométriques entre l'Etat et la commune, permet à la municipalité de gérer des zones du Domaine Public Maritime pour une durée de 18 ans. En juillet 2000, après trois ans de

réflexion et d'études par la DIREN, 100 millions de francs sont mobilisés durant six ans pour réaliser le plan de développement durable conforté par le SAR. En février 2001, la Ministre de l'Environnement, D.Voynet confirme l'engagement de l'Etat dans ce projet inscrit au Document Unique de Programmation (DOCUP) de la Communauté Européenne pour six ans. Le territoire communal est divisé en pôles ayant ses vocations en fonction des activités existantes, de sa fréquentation et de ses traditions : le Cap Chevalier est un pôle centré autour de la pêche et de l'aquaculture, les Salines, zone touristique font l'objet d'une gestion particulière pour l'accueil des visiteurs tout en pensant aux générations futures.

Bibliographie

Bouchon C., Laborel J., 1986 - Les peuplements coralliens des côtes de la Martinique, Paris, Annales de l'Institut d'Océanographie, tome 62, fas.2, pp199-237.

Dao J-C.,2007- Etude préalable à l'aménagement intégré de la zone côtière : site atelier de la baie du Robert, Rapport final, IFREMER/PRAM, Programme Liteau 2, 62 pages.

Desse M., 2004- *Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation, Vol II, HDR, Université de Paris IV-Sorbonne, 286 p.*

Desse M, Saffache P., 2003 - Les coraux dans la Caraïbe : dégradations et gestions différenciées. Aménagement, environnement et développement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer, Saffache P (dir.), Ecologie et progrès. Revue du développement durable, n°3, Paris, pp 89-105.

Desse M, Saffache P., 2005- *Les littoraux antillais : des enjeux de l'aménagement à la gestion durable. Ibis Rouge, Paris. 116 pages.*

Diact, Secrétariat général de la mer., 2002- *Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe. 80 pages.*

Dubost I,Ursulet D, Desse M, Sélise M., 2007- *Pratiques gestion et représentation du territoire de la baie du Robert, Annexe 1, Programme Liteau 2,IFREMER/PRAM, 65 pages.*

Joseph P, Saffache P, Deknuyd F, Tayalay G.,2000- *Les îlets de la Martinique. Fort-de-France, Le Conservatoire du littoral, 27 pages.*

Klein J.,2003- Protéger le littoral dans les départements français d'outre-mer. Thèse de doctorat, Paris IV, Sorbonne, 2003, 545 pages.

Larrue C.,2000. *Analyser les politiques publiques d'environnement. Logiques politiques, l'Harmattan.207 pages.*

Marc J.V., Saffache P., 2004- *Les îlets de la Martinique : entre tourisme et dégradations*, La Géographie (Acta Geographica), n° 1513 (2004/II), p. 70-76.

Rafecas N., 2001- *Recommandations pour une gestion intégrée de la zone naturelle des 50 pas géométriques en Martinique, Fort-de-France, DESS, DIREN, PATEL, 50 pages.*

Rizand A, Marie P, Pinte K., 2006- *La place des scientifiques dans un processus de gestion intégrée des zones côtières : évaluation des pressions polluantes d'origine terrestre sur la baie du Robert (Martinique)*. Vertigo, vol 7n°3, 14 pages.

Saffache P. (dir.), Nicolas F., 2004- *Tourisme et environnement : l'exemple du littoral méridional de la Martinique*. Paris : Éditions Publibook Université, Collection Sciences Humaines et Sociales, Série Aménagement et Environnement, 114 p.

Saffache P., 2004- *Plaidoyer pour la création d'aires marines protégées en Martinique*, Études Caribéennes, 1, . 2004 [3], p. 47-54.

Saffache P., Jandia J., Marc J-V., 2004- *Pour une gestion raisonnée du littoral martiniquais*, La Géographie (Acta Geographica), n° 1513 (2004/II), 2004 [4], p. 64-70.